Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Port-Brillet - Tome III

Port-Brillet, c^{on} de *Loiron* (7 kil.), arrond. de *Laval* (18 kil. O.).

Anciens noms

Capella Sancte Marie Magdalene de Portu Sononie, 1184 (Bulle de Lucius III). — *Les Forges Brielles.* 1452 (Aveu de Laval). — *Le village des Portes Brillet,* 1616 (Cab. Ch. Pointeau). — *Forges du Port Brillet,* forges, vill., chap. fondée (Jaillot). — *Forge du Port-Brillet,* deux roues motrices sur la chaussée de l'étang, manoir, chap. (Cassini).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes et quartzites du Silurien supérieur et du Dévonien inférieur. Le faciès ampéliteux qu'on rencontre par place, a fait naître l'espoir d'y rencontrer des gîtes de charbon qui, naturellement, n'ont pas été trouvés. Une bande de grès à *Orthis Monnieri* venant du N.-O., traverse le Vicoin en s'avançant jusqu'à la Hayée. » D.-P.Œ.

Territoire limité de la pointe N. à l'extrémité S.-E.. par la branche du Vicoin qui forme l'étang du Port-Brillet, dont la nappe d'eau de 1.200 m. de long s'étale au niveau de 111 m. entre les hauteurs boisées (150 m.) de Misedon au N. et celles (180 m.) des bois des Gravelles au S., en la Brulatte. Le bourg est desservi aujourd'hui par les routes de la Brulatte (4 kil. S.-E.) ; la Gravelle (6 kil. S.) ; Saint-Pierre-la-Cour (5 kil. O.) ; Launay-Villiers (4 kil. N.-O.) ; le Bourgneuf (6 kil. N.) ; Saint-Ouen-des-Toits (7 kil. N.-O., par Olivet, 5 kil. N.-O.).

Population, administrations

Population : 778 hab. en 1881 ; — 920 hab. en 1891 ; — 1.147 hab. en 1900, dont 757 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 22 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 13 fermes en 1840. En dépend Brioury, 57 hab.

Bureau de poste avec service télégraphique établi en 1868 ; — *perception* de Saint-Ouen-des-Toits ; — *sapeurs-pompiers* ; — société de secours mutuels ; société musicale.

Foires et marchés

Marché le mardi.

Industrie

Les forges ont donné naissance à cette agglomération, qui lutta longtemps pour conquérir son autonomie religieuse et civile et qui est enfin devenue paroisse et commune vivante et industrieuse. L'aveu du comté de Laval en 1452 mentionne la forge Brielle (?), ce qui indique probablement l'existence en cette région riche en minerai d'une forge rudimentaire. La première tentative d'un établissement sérieux date du contrat fait le 9 août 1619 entre le duc de la Trémoïlle et Michel Daguerne, sieur de la Curée, qui s'engageait à bâtir « une grosse

forge », des logements pour les forgerons, une chaussée, et à payer 6.000 ℔ par an pour fermage et pour 80 arpents de bois, avec droit de prendre minerai et castine sur le domaine du comté de Laval. Cet établissement devait se faire à l'étang d'Olivet. Il n'eut pas lieu. Mais l'entreprise recommença plus solidement par l'initiative de Nicolas Lemaçon, sieur de la Poulardière, qui, substitué au contrat du sieur Daguerne, fit près de son moulin de la Poulardière, en 1621, une chaussée grâce à laquelle l'eau du Vicoin forma l'étang qui reflua jusqu'au Bas-Bourg de Launay. Comme le moulin de Libaret s'en trouva incommodé, Lemaçon le prit à ferme pour 120 ℔ du prieur de la Madeleine et indemnisa d'autres riverains. Il construisit son propre manoir, qui existe encore, les forges, qui gardèrent quelque temps le nom du moulin supprimé de la Poulardière, et en 1623. tout étant prêt pour l'exploitation, prit à rente le fonds et les bâtiments pour une somme de 30.000 ℔ et 6.000 ℔ de rente annuelle rachetable. En 1631, il avait déjà dépensé 200.000 ℔ pour la manutention de la forge. Il mourut en 1634 et fut remplacé par ses fils, mais, par jugement de la Table de marbre du 21 février 1643, le comte de Laval rentra dans la jouissance des forges, qu'il afferma 10.000 ℔ et un écu d'or en 1650. Ces conditions restent sensiblement les mêmes jusqu'à la fin du siècle. Les fermiers, d'ailleurs, qui sans doute avaient renouvelé le contrat de prise à rente, se disaient « maîtres et propriétaires » des forges. Ceci n'eut plus lieu à partir de 1680. On trouve dans la suite des baux de 26.300 ℔ en 1719 ; — 30.300 ℔ en 1725 ; — 29.000 ℔ en 1734 ; — 23.000 ℔ en 1740. Les ouvriers gagnaient alors 115 ℔ par mois. En 1749, le duc de la Trémoïlle, voyant que l'extension prise par l'exploitation allait à la ruine de la forêt, ne voulut pas continuer le bail et mit les forges en régie sous la direction du sieur Carré, qui en tira le meilleur parti. Il y avait en 1752 un million de fer fabriqué et un recouvrement à faire de plus de 60.000 ℔. Le bénéfice annuel, avec une moindre dépense en combustible, était de 30.000 ℔ net par an. Le fer se vendait 145 ℔ le millier. Le duc acheta à Laval le port des Vallées pour y déposer le fer destiné à Angers. On reprit pourtant le système du fermage en 1756, au prix de 27.500 ℔, en fournissant 130 arpents de taillis et 21 arpents de futaie ; — 31.000 ℔ en 1774 ; — 42.000 ℔ en 1790.

Les forges, mises sous séquestre en 1793, furent bientôt, au dire du conventionnel François, « comme abâtardies ». Il ajoute : « Les bois sont dévastés, les cordes de cette année ont été brûlées par les troupes en cantonnement ; il n'y a bientôt plus ni miniers ni bûcherons, les voituriers ont vendu leurs chevaux » (12 juin 1794). Le directoire du département voulut bien enjoindre à la municipalité de veiller aux travaux de la forge et de maintenir les ouvriers. Qu'y pouvaient faire les municipaux ? Il y avait pourtant en 1796 un maître de forges qui demandait le remboursement des 6.120 cordes de bois prises par les troupes.

Mises en vente nat^{t}, le 1er floréal an VII, sur Jean-Bretagne et Louis de la Trémoïlle, les forges furent rachetées le 6 du même mois par Charles-Louis-Yves Bouchet, au nom de Charles-Léopold-Henri de la Trémoïlle, et données à ferme, pour trente ans, à MM. Paillard-Ducleré, Paillard-Dubignon, Bazouin et Collet, qui s'engageaient à verser à la trésorerie générale le prix de l'acquisition, 5.660.000 fr. en bons et 53.000 fr. en numéraire. Les preneurs ne devaient payer aucun loyer jusqu'en l'an XIX, 1.500 fr. de l'an XIX à l'an XXIX, et 2.000 fr. à partir de cette dernière année. Saint-Robert, chef de division des Chouans, reconnaissant que l'acquisition était au profit de la famille de la Trémoïlle, donna ordre aux royalistes de n'inquiéter en rien « l'acheteur ou le fermier » et de laisser faire les coupes dans la forêt (9 octobre 1799). En fait ce contrat fut remplacé en 1815 par un autre bail à raison de 14.000 fr. par an. Le 21 avril 1818, les fermiers deviennent acquéreurs des forges, des bois de Misedon et des Gravelles (1.197 hect.), pour 450.000 fr. et une rente viagère de 6.500 fr. en faveur de Claire de Durfort de Duras, veuve de Charles-Léopold de la Trémoïlle, et de Charles-Marie-Joseph-Bretagne, duc de la Trémoïlle. La société fut reconstituée le 12 février 1857. Elle a été remplacée en 1882 par un seul propriétaire, M. Chappée, du Mans, qui a transformé l'outillage, donné une extension considérable à l'usine qui comprend une fonderie de seconde fusion et des ateliers de construction mécanique dont la matière première est empruntée à l'étranger (200 chev. vap. et 637 ouvriers, nombre aujourd'hui réduit d'une centaine). L'étang a une étendue de 37

hectares et la chute d'eau est de 7 m. 30 de hauteur.

Le minerai se tirait à Cornesse (la Brulatte), au Champ-Bouquet (le Bourgneuf), aux Essarts (Saint-Pierre-la-Cour). La forge était en 1761 la plus belle de la province, faisant avec ses deux fourneaux 900.000 quint. de fer par an ; — 7.500 quint. en fonte, 4.500 en fer, 1772 ; — 1.500.000 de fonte dont on faisait un million de fer, 1779. Le prix de vente, qui était de 160 ℔ le millier, devait donner pour une production de 800.000 un bénéfice de 48.000 ℔. Les produits s'écoulaient au Maine, dans l'Anjou et dans la Normandie. En 1778, on fournit à la marine des saumons de fonte pour lest. — Depuis la Révolution, la production fut de 5 à 600.000 kilog. de fer en 1838 ; — de 4.300 quintaux de fer et 8.500 quintaux de fonte, en 1844 ; — de 5.500 quintaux de fonte, 1.000 quintaux de gros fer, 5.000 quintaux de fer fendu en 1852.

On annonçait en juin 1899 la découverte à quelque distance de la forge d'un dépôt de manganèse.

Maîtres de forge : Nicolas Lemaçon, créateur de l'usine, mari : 1° de Julienne Bellière ; 2° d'Isabelle Moland, † 1634. Une cloche en fonte gravée des noms de Nicolas Lemaçon et d'Élisabeth Nouland pour Moland, qui servait à l'usine, est conservée. — Marc Lemaçon, mari de Renée Chevalier, 1634. — Nicolas Lemaçon, mari : 1° de Marguerite Gaignard ; 2° de Jeanne Martin, 1655, † 1667. — Marc Lemaçon, 1670, 1677. — Pierre Treton, sieur de Baladé, mari de Charlotte Laurençon, teste, 1699. — François Coustard de Souvré, 1699. — Pierre-Joseph Moraine, sieur de la Motte, 1705, 1713. — Claude Bazin, sieur des Haizettes, 1716, † 1719 ; Jeanne Benoist, sa veuve, 1720. — Michel Dubois, sieur de la Flécherie, 1721, † 1725. — Pierre Dubois des Blandinières, Juhen Hardy de Lévaré, son beau-frère, et Michel Dubois de la Flécherie, qui reste seul en 1727 et a pour associé en 1745 M. Gaultier de la Villaudray. — François Carré, époux de Marie Tellot, est régisseur de 1749 à 1756. — Jérôme Deschamps, de Paris, mari de Charlotte Hunziger, 1756. — Julien Le Clerc du Flécheray, 1759, associé dans la suite avec MM. Dubois et Le Clerc de Vaumorin ; nouveau bail en 1774. — Charles-Marie Picot de Coëthual, cessionnaire de François-Pierre Goulet de Granges, 1790. Il fut arrêté comme royaliste, volé de 88.000 ℔, écrit François-Primaudière, et mourut en prison à Rennes, le 29 janvier 1794. — Frémont, 1796. — Foucault de Laubinière, 1796. — Les associés Paillard, Bazouin et Collet. 1799, 1815. — Paillard-Ducléré et Cie, 1857. — Chappée, propriétaire, 1882, qui vient de faire construire un joli château dominant l'étang et l'usine, faisant face au bourg.

La chapelle des forgerons, dite de N.-D. de Liesse, ne date point du commencement du XVIe s. comme on l'a dit, mais fut construite en vertu des dispositions testamentaires du 5 avril 1634, de Nicolas Lemaçon. « Je veux que l'on bâtisse une chapelle à la commodité des forges, afin que mes enfants, dit le testateur, et leurs ouvriers y puissent assister à la messe. » La chapelle à double pignon, à porte et fenêtres cintrées, fut sans doute bâtie sans retard, puisque le nom du fondateur et celui de sa femme, Élisabeth Moland, sont gravés sur la cloche, mais la dotation en forme ne se fit par Jeanne Martin, veuve du fils de Nicolas Lemaçon, que le 2 octobre 1667. Le décret est daté du 6 octobre. Les comtes de Laval eurent dans la suite le patronage de la chapelle et la charge de l'entretenir. Les chapelains avaient leur maison, composée de deux salles et deux chambres à proximité, au-delà des Bourbiers. Ce furent : Mathurin *Martin,* 1668, † 1670. — Pierre *Bouttier,* curé de Montflours, 1670, † 1677. — Pierre *Chemin,* vicaire de Saint-Mars-sur-la-Futaie, 1677-1693. — Charles *Gaultier,* curé de la Brulatte, 1693-1722. — François *Davoust,* 1722, atteint en 1758 de « sommeil léthargique ; » il fallait le porter à l'autel, l'y soutenir, lui souffler les mots. « la foi des fidèles suppléant au reste, » écrit le maître de forge. — Louis *Deschamps,* † le 1er août 1760. — Julien *Hamon,* vicaire au Genest, « bon prêtre, » disent ses supérieurs, 1760. † 1784. — Louis *Gastineau* (V. ce nom), 1784, guillotiné le 21 janvier 1794. La chapelle, délabrée, est demandée après la Révolution, au grand vicaire, comme magasin à charbon. On en a fait une maison d'habitation. Une cloche portant le nom et les armes de François de Laval avec la date M. V. XLVIII, et l'écusson du même prélat

encastré au pignon de la chapelle, ont fait croire que la construction était due à l'évêque de Dol, prieur de Sainte-Catherine de Laval et d'Olivet. Il n'en est rien. Ces objets ont été apportés d'ailleurs, probablement de la chapelle priorale d'Olivet, délaissée dès longtemps.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse détachée d'Olivet, au spirituel, en 1828, érigée en succursale par ordonnance du 26 mars 1840, en commune par décret du 4 août 1874, de l'archiprêtré de la Trinité de Laval et du doyenné de Loiron.

L'*église,* dédiée à sainte Marie-Madeleine, comme l'ancienne chapelle priorale, a été bâtie dans les landes de Boisard. Le conseil municipal d'Olivet donna son consentement le 14 mai 1842. M. Denis, déjà curé, fit imprimer en 1844 un *Appel aux âmes chrétiennes et charitables pour aider à construire l'église du Port-Brillet.* La première pierre fut bénite le 25 février 1845 et la consécration eut lieu le 5 octobre 1846 (architecte Carré, de Cossé-le-Vivien). L'autel, en marbre rouge incrusté de marbre noir, porte ces mots qui indiquent sa provenance : *Jean-Baptiste Despré, curé de Poillé, m'a fait faire l'an 1762.* Un tableau de la Visitation a été donné par M. de Montalivet.

Curés : Pierre *Moreau,* 1828-1834. — Théodore *Denis,* 1834-1870. — Charles *Pointeau* (V. ce nom), 1870-1876. — Ernest *Daviau,* 1876-1880. — Louis *Meignan,* 1880-1890. — Charles *Criloux,* 1890.

Presbytère construit en 1836.

Cimetière, bénit le 22 mai 1838, exproprié pour le passage de la ligne ferrée et transféré le 6 février 1849.

Écoles

Écoles. — Le comte de Laval accorda une pension de 100 ℔ au chapelain, qui employait « tout le temps que lui laissait ses fonctions à l'instruction des enfants des forgerons », 1750. Le « prêtre habitué à la Madeleine » faisait encore l'école en 1771. Charles Floch, maître d'écriture, mari de Véronique Moreau, demeurait à la Halloperie en 1783. — Actuellement, école laïque pour les garçons, reconstruite en 1880 pour 23.216 fr. ; tenue pour les filles, depuis 1872, par deux sœurs d'Évron, ainsi que la salle d'asile fondée en 1875 par M. Guyard.

Notes historiques et féodales

Notes historiques et féodales. — Le territoire fit toujours partie du domaine de Laval et en devint le principal revenu après la construction des forges. — Pendant la Révolution, les forgerons furent les premiers adversaires des Chouans avec lesquels ils eurent des combats journaliers.

Maires

Maires : Auguste *Guyard,* 21 septembre 1874-1884. — Julien *Cossé,* 1884.

Sources et Bibliographie

J. Chappée, *Port-Brillet.* — Cab. Pointeau et de la Beauluère. — *Affiches de Laval,* avril 1818. — Ins. eccl. — Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — *Bull. hist. de la M.,* t. V, p. 62, 66 ; t. IX, p. 27 ; t. XVI, p. 196. — Reg. par. de la Brulatte et d'Olivet. — Arch. d'Indre-et-Loire, C. 140, 362. — Arch. de la M., B. 678 ; L. 64. — F. Descamp, *Coup d'œil sur le Port-Brillet,* 1842. — Arch. nat., P. 401 ; F/1c, III, Mayenne,

6.